

DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS PUBLICS



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Niveau 1 : Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280€ HT / 336 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Shirley Leturcq

Avocat au barreau de Marseille

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- Connaître et maîtriser la législation applicable
- Apporter les conseils appropriés à l'employeur comme aux agents publics dans les thématiques abordées
- Mettre en œuvre les procédures précontentieuses et contentieuses adaptées

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, documentation, textes & jurisprudences, cas pratiques et questions / réponses

Contenu

> **Séquence 1 : Introduction de l'atelier et revue jurisprudentielle générale 2021-2024**

> **Séquence 2 : Les droits des agents publics : focus sur le droit à l'information et la protection fonctionnelle**

> **Séquence 3 : Les obligations des agents publics : focus sur le cumul d'activité et le principe de neutralité**

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS PUBLICS

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions / Réponses
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Quentin Maghia
Avocat au barreau de Toulouse

Maître Shirley Leturcq, docteur en droit public, est une avocate spécialisée en droit public. Ancienne enseignante-chercheuse à Aix-Marseille III et Grenoble II, elle a acquis une expertise en contentieux administratif en tant qu'assistante de justice à la Cour administrative d'appel de Marseille. Spécialisée en droit public depuis 2010, elle anime des formations et intervient à l'Ecole des Avocats du Sud-Est ainsi qu'à l'Institut de formation continue du barreau de Marseille.

Déroulé de la formation

- 5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.
- 5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur
- 1h Séquence 1 : Introduction de l'atelier et revue jurisprudentielle générale 2021-2024**
(Présentation du thème et revue jurisprudentielle)
- 5 mn Pause
- 1h20 Séquence 2 : Les droits des agents publics : focus sur le droit à l'information et la protection fonctionnelle**
(Point sur le droit à l'information des agents public avec illustrations jurisprudentielles récentes et le droit à la protection fonctionnelle)
- 5 mn Pause
- 1h15 Séquence 3 : Les obligations des agents publics: focus sur le cumul d'activité et le principe de neutralité**
(Les obligations relatives au non cumul d'activité, au devoir de réserve et au principe de neutralité)
- 5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation
- Durée totale de la formation : 4H